

### **INFOS ACHETEUR—CONDITIONS DE VENTE du forfait CROISIERE CADEAU**

Dans ces conditions de ventes on désigne: par « **client** » la personne physique ou morale qui achète le forfait de prestations désigné sous le nom de « croisière cadeau » dans le catalogue du prestataire ; par « **utilisateurs** » les récipiendaires de la « croisière cadeau » et par : le « **prestataire** » M. Pierre Gaudry - Maison des associations - bp 47 Renneville - 31290 Villefranche de Lauragais. SIRET: 30645327500035 - APE: 612 Z Propriétaire du bateau « SURCOUF »

**1/La Signature** du présent document constitue pour le client l'acceptation complète des conditions qui figurent sur ce présent document, et entraîne de sa part renonciation à toutes disposition qui leur seraient contraires ou n'y seraient pas indiquées. **2/Nombre de participants** : Sauf spécification contraire le forfait « croisière cadeau » s'applique pour 2 personnes . **3/Réservation:** la réservation de la date de sa venue à bord devra être faite par l'acheteur ou l'utilisateur en fonction de sa période achetée ( bleu, ou rose) 30 jours avant la date choisie. Passé le 1 sept de l'année de validité si aucun contact n'as été pris par l'acheteur ou le bénéficiaire des places, ces derniers se verront proposer une seule date avant le 30 septembre fin de la saison 2010, Aucun remboursement ne sera effectué en cas de non utilisation de la croisière cadeau

**4/Déplacement de date** : si après avoir réservé sa date de venue à bord du bateau l'utilisateur souhaite déplacer celle ci , il pourra le faire une fois seulement à condition de demander le changement 15 jours avant la date prévue initialement pour sa venue à bord. Passé ce délai, le changement pourra être refusé **5/ Non présentation le jour du départ.** La non présentation des utilisateurs le jour du départ prévu entraînera de fait l'annulation de ce contrat de transport, sans aucun remboursement. **6/ Résiliation , annulation** l'annulation pure et simple devra être faite avant le 15 septembre , elle donnera lieu au remboursement des places déduction faite de la partie « frais de réservation » **7/ Paiement.** Le client devient responsable du paiement de la prestation pour la totalité du prix de la prestation déterminé, le paiement devra être fait à réception de facture et avant que les utilisateurs montent à bord. **8/Disponibilité du prestataire** . Si le prestataire ne peut exécuter le contrat de transport, celui-ci remboursera intégralement les sommes perçues ; le client ne pouvant plus de ce fait formuler d'autres réclamations . **8/Circonstances** . Le prestataire décline toute responsabilité et ne fait aucun remboursement en cas de non exécution du contrat pour cause de conditions climatiques ,réparation de la voie navigable, d'inondations, sécheresse, , grèves, entraves à la navigations ou tout autre circonstances exceptionnelles indépendantes de son contrôle. **Vols.** Le prestataire ne répond pas des vols, pertes survenues, ou dommages causés aux objets des personnes transportées. **9/Assurances.** Le prestataire est assuré en tant que transporteur en responsabilité civile. Assurance: *la Mutuelle du Mans I.A.R.D, division maritime et fluviale, 18 rue de Londres, 75009 Paris ; Contrat n°: FLU 102359* - **10/ Litige.** En cas de litige, seul le tribunal de Toulouse sera compétant.

j'Accepte les conditions ci-dessus :Nom du client \_\_\_\_\_ date \_\_\_\_\_ signature: \_\_\_\_\_

Nous retourner 1 exemplaire avec votre cheque de règlement à l'ordre de « les croisières en douce » adresse : bp80047– 31290 Villefranche de Lauragais

Référence  
bon: